

BÂTIMENT/MÉTALLURGIE : Chauffage, ventilation et climatisation

Pont genevois

MBG MÉTALLURGIE DU BÂTIMENT, GENÈVE

Personnel d'exploitation Pont de fin d'année 2010 – 2011 et jour férié du 1er août

Mesdames, Messieurs,

Nous référant aux dispositions des articles 2.04 et 4.01 de la Convention collective de travail relatifs au pont de fin d'année ainsi qu'au paiement de la quatrième semaine de vacances, nous vous communiquons, ci-après, les modalités d'application fixées en accord avec le syndicat UNIA.

Le calendrier est le suivant :

Arrêt du travail	Jeudi	23	décembre 2010 au soir
Reprise du travail	Lundi	10	janvier 2011 au matin
Jours ouvrables, payés comme vacances	Mardi	28	décembre 2010
	Mercredi	29	décembre 2010
	Jeudi	30	décembre 2010
	Lundi	3	janvier 2011
	Mardi	4	janvier 2011
Jour férié	Vendredi	31	décembre 2010
Compensation du 1er août 2010	Vendredi	24	décembre 2010
Compensation du 25 décembre 2010	Lundi	27	décembre 2010
Compensation du 1er janvier 2011	Mercredi	5	janvier 2011
Jours à compenser	Jeudi	6	janvier 2011
	Vendredi	7	janvier 2011

Paiement du jour férié du 1er août

Dans le but de faciliter le travail administratif, votre Caisse de compensation procédera à l'enregistrement et au remboursement de ce jour férié avec les décomptes du mois d'août 2010. Vous aurez ainsi le choix de payer immédiatement cette somme aux travailleurs ou de la verser avec le salaire de décembre 2010.

Pour ce qui est des jours à compenser, les travailleurs d'exploitation auront les possibilités de rattrapage suivantes :

- de préférence** : ⇒ allonger la durée quotidienne du travail ;
- ou à défaut** : ⇒ le rattraper en travaillant quatre samedis matin ;
- ⇒ prendre ce jour à leurs frais (jours chômés non payés ou compensation sur vacances).

Nous vous rappelons que les travailleurs de plus de 60 ans bénéficient d'une sixième semaine de vacances, laquelle doit être prise à la suite du pont de fin d'année.

Nous attirons également votre attention sur le fait que **tout travail pendant le pont de fin d'année doit faire l'objet d'une demande de dérogation**. Les demandes sont à adresser à Mme WILCZEK (Fax 022.702.03.00) et devront lui parvenir **au plus tard** le vendredi 17 décembre 2010. Le Secrétariat sera fermé pendant le pont de fin d'année.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de ces dispositions, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général :
Henri GANGLOFF